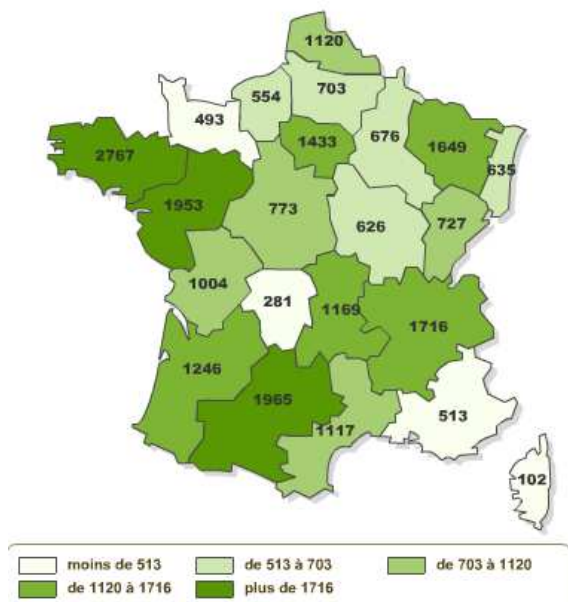


23 222 ménages représentant un total de **53 835 personnes**, se sont d'ores et déjà engagés dans un projet de travaux de rénovation thermique de leur logement. **61 %** des bénéficiaires disposent de ressources très modestes. L'effet levier des **42,1 M€** de primes travaux « Investissement d'Avenir » engagés, va permettre de réaliser **410,9 M€** de travaux.

Répartition régionale du total des logements rénovés



3 745 logements engagés au 30 juin 2013

Les premiers territoires en nombre de dossiers engagés en 2013

au niveau régional

Bretagne
Rhône-Alpes
Midi-Pyrénées

au niveau départemental

Nord
Hérault
Vosges
Finistère
Loire

► Une véritable action de résorption des passoires thermiques

Le gain énergétique moyen conventionnel obtenu à l'issue des travaux est de **37 %**, à rapporter au seuil des 25% exigés dans le cadre du programme.

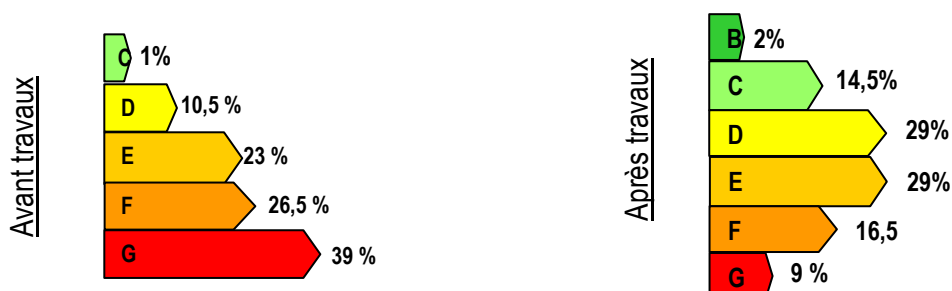
Si le montant moyen des travaux est d'environ **13 000 €** lorsque le gain énergétique est **inférieur à 35 %**, il s'élève à près de **30 000 €** lorsque le gain est **supérieur à 50 %** (les logements habitat indigne-très dégradé représentent 28 % des logements de cette tranche).

Gain énergétique	Nombre de logements engagés	Part des logements engagés/total	Montant moyen des travaux	Montant moyen des travaux (hors LH et TDI)
25 à 35 %	12 527	54 %	12 968 €	12 574 €
35 à 50 %	6 101	26 %	18 146 €	16 467 €
+ de 50 %	4 592	20 %	29 939 €	21 067 €

► Près de 90 % des logements aidés gagnent au moins une étiquette de classe énergétique

2/3 des logements sont avant travaux classés en étiquette **G** ou **F**, ce sont des logements qui peuvent être qualifiés d'énergivores : ce parc de logement passe de 66% à 26% après travaux. Les gains d'étiquettes sont significatifs : après travaux, 12 % restent à la même étiquette, 60 % gagnent une étiquette, 21 % deux étiquettes et 7 % au moins trois étiquettes.

Evaluation énergétique



La totalité des travaux réalisés vont générer une économie conventionnelle de **425,87 GWh**.

► **Les aides gérées par l'Anah assurent près de 40% du financement des travaux.**

Les **160,3 M€** d'aides aux travaux versées par l'Anah génèrent **410,9 M€ de travaux** réalisés par des artisans et des petites entreprises sur l'ensemble du territoire, avec un montant moyen de travaux (*hors habitat indigne et très dégradé*) de 14 426 €.

Montant moyen des travaux		Montant moyen de la subvention Anah		Montant moyen de la prime Etat
Sur l'ensemble des dossiers	Hors dossiers LHI et TD	Sur l'ensemble des dossiers	Hors dossiers LHI et TD	
17 697 €	14 426 €	5 091 €	3 564 €	1 813 €

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 2 avril 2012, le montant moyen de la prime travaux de l'Etat est de 1 995 €.

► **Près d'1 ménage sur 2 habite dans un logement achevé avant 1949 et la quasi-totalité des bénéficiaires habite une maison individuelle.**

La part des **logements d'avant 1949** représente près de **50 %** des logements rénovés, et seuls **14%** des logements concernés ont été construits après la 1^{ère} réglementation thermique datant de 1975. **92 %** du total des ménages bénéficiaires habitent dans une maison individuelle.

Le coût de la rénovation des logements d'avant-guerre est 63 % plus onéreux que celui des logements construits après 1949. Les logements d'avant 1949 sont occupés aux **2/3** par des propriétaires disposant de ressources très modestes.

Année de construction du logement	Total		Part des maisons individuelles	Montant moyen des travaux	Gain énerg. moyen	Part des PO très modestes
	Nombre	Part				
antérieure à 1949	10 887	47 %	97 %	22 056 €	40 %	65 %
de 1949 à 1975	9 151	39 %	88 %	13 879 €	37 %	58 %
postérieure à 1975	3 184	14 %	89 %	13 763 €	35 %	56 %
Ensemble des log.	23 222	100%	92 %	17 697 €	37 %	61 %

40 % des logements rénovés sont situés dans une commune rurale (*au sens de la définition INSEE*).

FOCUS SUR ... les ambassadeurs de l'efficacité énergétique

Afin de renforcer les dispositifs de repérage existants dans les territoires, l'Anah encourage les collectivités, associations et opérateurs à recruter en emploi d'avenir **1 000 ambassadeurs de l'efficacité énergétique** d'ici 2015.

Quelles sont leurs missions ?

- Apporter une information de proximité sur le programme Habiter Mieux et les aides relatives à l'énergie et au logement
- Aller à la rencontre des ménages à leur domicile afin de repérer et d'identifier les bénéficiaires potentiels du programme et de les aider à une meilleure maîtrise des consommations d'énergie (sensibilisation aux éco-gestes).

Quel est le rôle de l'Anah ?

- Réaliser la formation « prise de poste » au moment du recrutement pour présenter l'Anah et HM
- Financer une partie de la formation pour la mission « visite à domicile » avec une enveloppe de 5 000 € maximum par jeune, qui prend en charge également l'achat de petits équipements utiles à la visite.

Où se renseigner ?

- Auprès des missions locales ou de Pôle emploi, ainsi que sur le site www.travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189/ pour la réglementation des emplois d'avenir et les modalités de l'aide de l'Etat (75 % du SMIC pour les employeurs du secteur non-marchand).
- L'Anah répond aux questions relatives aux ambassadeurs sur coordination-ae@anah.gouv.fr